Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212201719-20251219-ST19122025107-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PLAINTEL

NOMBRE DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné procuration	Votants
27	**25**	**2**	**1**	**26**

DATE DE LA CONVOCATION
12 décembre 2025
DATE D'AFFICHAGE
12 décembre 2025

L'An deux mille vingt-cinq, et le dix-neuf décembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le douze décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Vincent ALLENO, Maire.

Etaient Présent(e)s : *V. ALLENO, A. JOUAN, N. OGER, J.-R. BANNIER, K. JOUAN, Y. AUFFRET, I. LE GUILLOUX, R. GAREL, G. BIDAN, J.-P. FONTAINE, J.-M. OGER, M. CARREE, F. LE PENVEN-HERARD, H. BELOEIL, S. ROUAULT, S. ROOS, B. CORGNET, M. BRESSET, M. VISDELOUP, J. HAMON, M. LEBAS, D. LE TURDU, H. LE PAJOLEC, M.-P. MEGRET, M. TOUBOULIC.*

Absent(e)s excusé(e)s : *Y. JEGLOT, J.-J. BRIENT.*

Pouvoirs : *J.-J. BRIENT à M. VISDELOUP.*

Secrétaire de séance : *G. BIDAN.*

DELIBERATION N° 2025-107

RENOVATION DES VESTIAIRES ET DU CLUB HOUSE DE LA SALLE BEAUCHEMIN AVANT-PROJET-DETAILLE - AVENANT MAITRISE D'ŒUVRE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

La commune a engagé, en 2024, une réflexion sur la rénovation des vestiaires et du club house de la salle de sport de Beauchemin. L'étude a été confiée au cabinet d'architecture STUMM. Elle se décompose en 2 phases :

- 1ère phase tranche ferme : études diagnostic (DIAG), faisabilité (FAISA) et esquisse (ESQ) ;

- 2e phase tranche optionnelle 1 et missions supplémentaires : l'avant- projet sommaire (APS), l'avant-projet définitif (APD), le projet (PRO) ; le dossier de consultation des entreprises (DCE), l'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT), le dossier des ouvrages exécutés (DOE), la mission Ordonnancement, Pilotage, Coordination (OPC), les études d'exécution (EXE), le dépôt du permis de construire (PC) et la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO – Missions annexes).

Le coût des travaux avait été estimé à 300 000 HT, soit 360 000 € TTC, pour une simple rénovation thermique.

Suite à la restitution de la 1ère phase d'étude, la collectivité a fait le choix d'engager, au-delà de la rénovation énergétique, des travaux de réhabilitation des vestiaires et la création d'un club house dans le volume existant (salle théâtre). Une extension du bâtiment est donc prévue.

L'étude d'Avant-Projet Sommaire (APS) a été présenté le 7 novembre 2025 en commission « Travaux, Entretien et Gestion des Bâtiments », à la Municipalité et aux représentants des deux associations (basket et badminton).

L'Avant-Projet-Détaillé (APD) a été présenté par le cabinet d'architecture STUMM le 8 décembre 2025 à la commission et « Travaux, Entretien et Gestion des Bâtiments » et à la Municipalité.

Compte tenu de la modification du périmètre du projet et conformément au contrat, il est nécessaire de recalculer le taux des honoraires en fonction du coût prévisionnel des travaux, en phase APD, qui est estimé à 913 000 € HT.

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) prévoit que lorsque le montant du coût prévisionnel est supérieur à 120% de l'enveloppe financière affectée aux travaux, le taux définitif de rémunération pour la tranche optionnelle 1 est égal au taux provisoire de rémunération minoré de 10%.

Le taux provisoire de rémunération s'élève à 9,75%. Après l'application de la minoration de 10%, le taux de rémunération pour la tranche optionnelle 1 s'élève à 8,775%.

Après négociation avec le maître d'œuvre, le taux de rémunération et les coûts des missions complémentaires ont été arrêtés comme suit :

- Taux de rémunération : 8,6%,
- Taux de la mission OPC : 0,9%,
- Coût forfaitaire des missions 4 et 5.

Par ailleurs, ce projet peut bénéficier de subventions :

- Au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2026,
- Au titre du contrat de territoire,
- Agence Nationale du Sport (ANS),

.../...

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212201719-20251219-ST19122025107-DE

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Jean-Raymond BANNIER,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l'avenant n°1 arrêtant le montant définitif de la maîtrise d'œuvre à 108 685 € HT conformément au détail ci-dessus :

Missions	**Offre de base** *Montant des travaux estimé à 300 000 € HT*	**Après avenant n°1** *Montant des travaux estimé à 913 000 € HT*
Tranche ferme : IAG/FAISA/ESQ	9 150 € HT	9 150 € HT
Tranche Optionnelle 1 : Mission de base	29 250 € HT	78 518 € HT
Mission supplémentaire 3 : OPC	6 300 € HT	8 217 € HT (0.9% du montant HT)
Mission supplémentaire 4 : EXE Fluides	2 980 € HT	6 300 € HT
Mission supplémentaire 5 : EXE Structure	3 000 € HT	6 500 € HT
TOTAL	**50 680 € HT**	**108 685 € HT**

VALIDE l'Avant-Projet Définitif pour l'opération rénovation des vestiaires et du club house de la salle de Beauchemin ;

AUTORISE le maire à lancer la consultation auprès des entreprises ;

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives aux marchés y compris les avenants à venir ;

AUTORISE le maire à signer les contrats des missions annexes (SPS, Contrôle technique, études de sol…) ;

AUTORISE le maire à signer l'avenant n°1 de rémunération du maître d'œuvre ;

AUTORISE le maire à solliciter l'aide de l'Etat pour ce projet au titre de la Dotation de l'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026 ;

AUTORISE le maire à solliciter l'aide du Département pour ce projet au titre du contrat de territoire 2022-2027 ;

AUTORISE le maire à solliciter l'aide de l'Etat pour ce projet au titre de l'Agence Nationale du Sport.

APPROUVE le plan de financement ci-dessus :

Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant HT**
Travaux	913 000 €	DETR (30%)	273 900 €
		Contrat de Territoire 2022-2027 (13,24%)	120 839 €
		Agence Nationale du Sport (1,10%)	10 000 €
		Autofinancement (55,66%)	508 261 €
TOTAL	**913 000 €**	**TOTAL**	**913 000 €**

AFFICHE LE DIT JOUR, AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

La Secrétaire de séance,
Ginette BIDAN,

Le Maire,
Vincent ALLENO,

MAIRIE DE PLANTEL
CÔTES-D'ARMOR